

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2016

Convocation : 7 octobre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 20 octobre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, P. Rouby, V. Schaal, JM Raoult, D. Godard, Y. Leipert, V. Varin, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois

Absents excusés : F. Joubert (pouvoir à Mme Velin), F. Colin-Manderscheid (pouvoir à Mme Poussard), E. Martin-Gbeassor (pouvoir à P. Rouby)

Secrétaire de séance : M. Barathon

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 19 SEPTEMBRE 2016

Madame le Maire rappelle au Conseil les tarifs actuellement appliqués par la commune au titre du transport scolaire :

- Gratuité pour les élèves de maternelle et élémentaire,
- 177,60 € pour les élèves de collège et lycée en externe
- 50,00 € pour les élèves de collège et lycée en interne

Dans le rapport de la CLETC du 19 septembre 2016, approuvé par le conseil communautaire de l'Agglo le 26 septembre 2016, il est indiqué qu'à compter de la rentrée 2016, toutes les recettes de transport scolaire seront encaissées directement par la communauté d'agglomération du pays de Dreux. Il convient donc de réviser en conséquence les attributions de compensation des communes membres de l'Agglo.

Pour la commune de Guainville, le montant prévisionnel était de 98.242 €. Le montant de transfert de recettes au titre du transport scolaire étant de 2.514 €, le total de l'attribution de compensation pour 2016 sera donc de 100.756 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLETC du 19 septembre 2016.

MODIFICATION DES STATUTS – AGGLO DU PAYS DE DREUX

Lors de sa création en janvier 2014, l'Agglo du Pays de Dreux a été dotée de 4 compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social et habitat, politique de la ville dans la communauté.

En application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) du 7 août 2015, les compétences obligatoires confiées à la communauté seront modifiées à partir du 1^{er} janvier 2017 dans les domaines suivants :

- Développement économique,
- Gestion des milieux aquatiques,

- Accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

D'approuver la nouvelle rédaction statutaire issue de la transcription de la loi NOTRE au 1er janvier 2017, à l'exception de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» dont le transfert ne sera effectif qu'au 1er janvier 2018 ;

De préciser explicitement que la Commune n'approuve pas le transfert facultatif de la compétence supplémentaire « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1^{er} janvier 2017 ; étant donné le vœu que le Conseil municipal se réserve ainsi le droit d'exercer le droit véto entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

ETUDE DE DEVIS

Remplacement ballon d'eau chaude salle des fêtes

Après étude des devis reçus par :

M. Jouin pour un montant HT de 691,70 €
 La SARL Pecquenard pour un montant HT de 878,00 €
 M. Malavolti pour un montant HT de 1045,77 €

Le Conseil retient à l'unanimité la proposition de M. Jouin pour le remplacement du ballon d'eau chaude.

Acquisition faucheuse débroussailleuse

Après étude des devis reçus par :

M. Berthe pour un montant HT de10890,00 €
 La SAS Lhermite Agricole pour un montant HT de10500,00 €
 La SAS Lhermite Agricole pour un montant HT de12000,00 €

Le Conseil retient à l'unanimité des présents la 2^{ème} proposition de la société Lhermite Agricole pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse Kuhn modèle 4734 M, d'un montant HT de 12000 €.

Acquisition désherbeur thermique

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de M. Berthe, d'un montant HT de 351,30 €, pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, aucun autre devis n'ayant été reçu.

Restauration tableau

La sauvegarde de l'art français détient une somme de 668,20 € destinés à la restauration du tableau représentant la « Sainte Famille » conservé dans l'église Saint-Pierre. Un mécène propose de verser une somme de 1500 €.

Les devis reçus pour la restauration dudit tableau sont les suivants :

- M. Van der Vinck, pour un montant de 2493 € (exonéré de TVA), hors restauration du cadre
- M. Rouilly, pour un montant HT de 3300 €.

A l'unanimité, le Conseil retient la proposition de M. Van der Vinck. Par ailleurs, afin de préparer un dossier de restauration de l'église, des contacts seront pris avec l'architecte chargé de la rénovation de l'église du Mesnil-Simon ainsi que d'autres architectes spécialisés dans ce type d'opération.

TARIFS CIMETIERE ET ESPACE CINERAIRE

A l'unanimité des présents, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs du cimetière et de l'espace cinéraire à compter de ce jour :

Nature	Durée	tarif
Concession cimetière	30 ans	120 €
	50 ans	300 €
Colombarium	30 ans	450 €
	50 ans	600 €
Cavurne	30 ans	450 €
	50 ans	600 €
Dispersion des cendres - jardin du souvenir		40 €
Taxe d'inhumation		15 €
Caveau provisoire :		gratuit les 8 premiers jours, 50 € à partir du 9 ^{ème} jour, par tranche de 30 jours

Un tiers du prix des concessions sera versé sur le budget du CCAS et les deux tiers restants sur le budget principal

MODIFICATION REGIE PRODUITS COMMUNAUX

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de modifier la régie des produits communaux en y incluant l'encaissement des acquisitions de concessions, cavurnes et cases de colombarium dans le cimetière et l'espace cinéraire de la commune.

LECTURE DE COURRIERS

DGFIP : le service des domaines a adressé une estimation immobilière pour une parcelle de bois située au-dessus des Moreaux, estimée à 980 € HT. Une offre d'acquisition va être faite aux propriétaires.

M. Douard, qui cultive des parcelles aux lieudits les Cardinaux et la Huche, demande au Conseil l'autorisation de déplacer le chemin en bordure de ces parcelles. La commission des chemins va se réunir à ce sujet.

INFORMATIONS DIVERSES

- La commune va bénéficier d'un versement de 16.883 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC).
- Rappel du recensement de la population entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

- La réflexion sur les nouveaux noms de rues à attribuer en vue de l'installation de la fibre optique a débuté. Une réunion publique sera organisée courant 2017 afin d'informer la population.
- PLU - la réunion avec les personnes publiques associées devrait avoir lieu le 21 ou le 22 novembre prochains.
- La clinique vétérinaire Pasteur rappelle la nécessité pour chaque commune de disposer d'une cage pour récupérer les chiens errants.
- Les travaux de réfection du Pont des Berteaux ont été faits par le Conseil Départemental, ainsi que la première tranche de la voirie du Pré de Launay, travaux réalisés par la commune.

TOUR DE TABLE

Mme Velin informe que le repas des Voisins du Vieux Château s'est déroulé le 4 septembre dernier. M. Leipert a assisté une réunion de CISPD avec des responsables de CCAS. Le projet de rapprochement entre ces entités a été rejeté. Concernant les panneaux de participation citoyenne à implanter dans la commune, les tarifs vont être demandés au Conseil Départemental.

M. Guerbois demande que la bande du stop de Ritoire soit repeinte.

Mme Godard signale des déversements d'eaux usées rue de la Gare. Un courrier va être fait au propriétaire concerné.

M. Raoult réfléchit à des idées pour l'amélioration du site internet de la commune.

M. Rouby a assisté à une réunion du SMICA le 12 septembre. Les représentants du collège n'étant pas présents, le nombre d'élèves de cette année n'est pas connu. Des problèmes de stationnement sont signalés régulièrement sur le parking du collège : des voitures se garent à la place des bus. Les travaux du magasin Picard dans la zone d'activités d'Anet doivent débuter ce mois-ci.

La pièce de théâtre du 15 octobre dernier a beaucoup plu aux Aînés de la commune qui y ont assisté.

Mme Poussard informe qu'une convention va être signée pour que les élèves du collège qui arrivent avant le bus desservant les hameaux puissent prendre celui-ci pour rentrer chez eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15